



Rupture de pacse et pass-foncier

Par **Nicoweb61**, le **12/12/2012 à 18:56**

Bonjour,rnrnNous sommes un couple pacsé qui avons fait construire une maison en 2010 avec le dispositif du pass-foncier. La maison est donc à nos 2 noms ainsi que le prêt pass et le PTZ.rnrnEn cas de séparation et si l'un des deux conjoint souhaite garder la maison, comment cela se passe-t-il ? A noter que ma conjointe n'ayant pas de salaire, j'assume déjà à moi seul le remboursement.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.rnrnNicolas

Par **amajuris**, le **12/12/2012 à 20:28**

bjr, rnce n'est votre conjoint mais votre partenaire.rnvous êtes chacun propriétaire de la maison selon la répartition figurant à l'acte de vente.rnen cas de séparation, si un partenaire veut garder la maison, l'autre doit lui vendre sa part par acte notarié.rnnotez bien tous les remboursements que vous faites car on aime, on ne compte pas, mais quand on n'aime plus on commence à compter.rncdt

Par **Nicoweb61**, le **12/12/2012 à 20:38**

Bonjour,rnSi ma partenaire me vend sa part, je devrais donc rembourser la totalité de ce que l'on rembourse en ce moment ? Vu que je suis le seul à subvenir au remboursement ça ne devrait rien changer. Je me trompe ou pas ?